Le Combat Social FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N°8-2026 Novembre | 1 €



NICOLL, LA MOBILISATION PAIE !



UNE COLÈRE QUE LE GOUVERNEMENT REFUSE D'ENTENDRE !



L'éditorial de Magali Lardeux

LE COMBAT SOCIAL *FO 49*

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
CGT-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr
www.fo49.fr
Inscrit à la CPPAP
n° 1230 S07 442
Directrice de publication :
Magali LARDEUX

Sommaire

2 /3 Édito de Magali Lardeux / Élection CNRACL
4 Grève chez Nicoll
5 Passage du bus FO pour les élections de la Fonction Publique
6 Manifestation contre la vie chère
7 Manifestation du 5 Novembre
9 Stage AFIP
10 Grève à la Mas Port Thibault
11 Mobilisation du 17 Novembre
12 Chantal Besle son mandat au CDCA
13 Le droit à manifester remis en questions ?
14/15 Calendrier des formations

Le 17 novembre, les fédérations de fonctionnaires appelaient à la grève et aux manifestations. Le 1er décembre, elles appellent de nouveau.

Depuis plus de deux mois, l'UD FO 49 s'est engagée dans toutes les actions décidées par les Assemblées générales des lycéens et des étudiants y compris les samedis, le 5 novembre et le 17 novembre;

Aujourd'hui, elle continue d'appeler les militants à convaincre les salariés, du public et du privé, de la nécessité de la grève et de sa reconduction, et de participer aux manifestations appelées par les fédérations de fonctionnaires, mais également par les jeunes qui, à juste titre, considèrent qu'ils n'ont obtenu que des miettes et qui continuent, comme nous, à exiger le retrait du projet de budget 2027 Macron-Lecornu et de ses 54 milliards d'économies impactant la création de postes, la rénovation des lycées, la suppression de Parcoursup et de Mon Master.

Ils savent que, sans rapport de force, leur avenir est compromis, qu'ils seront contraints d'avaler des prix de l'essence et de l'énergie qui continueront de flamber et toutes les conséquences des budgets d'austérité et des budgets d'efforts de guerre. Ils en subissent, comme leurs parents et grands-parents, les effets désastreux.

Du côté des salariés, l'envahissement de la commission immobilière par les agents des finances publiques jeudi dernier illustre la grande colère qui existe concernant la destruction de nos services publics et des conditions de travail. FO CHU d'Angers n'a-t-il pas dû déposer de nouveau un droit d'alerte pour les urgences?

Les salariés de Nicoll à Cholet viennent de démontrer que la grève paye en obtenant 3,2% d'augmentation générale et 250 euros de prime ! Les manifestations du samedi ne peuvent se substituer à la grève. Elles sont de plus en plus réprimées. Il devient de plus en plus compliqué d'y entendre les revendications. Dans ce contexte, hors de question de laisser les adhérents FO prendre des amendes et se faire gazer. L'Union départementale milite pour construire un front uni des associations et syndicats attachés aux libertés démocratiques fondamentales pour la défense du droit de contester et de manifester.

Nous savons ce qui permet de l'emporter : la grève ! Et la grève se construit, d'où notre proposition aux autres organisations syndicales le 17 novembre de réunir les DS et secrétaires de syndicats de manière intersyndicale.

En Europe, les difficultés sont les mêmes, que ce soit en Espagne, où les syndicats ont appelé à la grève générale sur les salaires, les conditions de vie et le logement ; en Italie, où la CGIL a appelé à la grève générale avec les lycéens et les étudiants sur les mêmes revendications qu'en France ; ou en Belgique, où, là également, les syndicats ont appelé à la grève générale contre la vie chère, l'austérité, le blocage des salaires et des retraites. D'autres pays, comme l'Albanie et la Roumanie, réagissent également contre ces budgets imposés par l'Union européenne.

Les lycéens et les étudiants

de tous ces pays, comme nous le pensons nous-mêmes, s'opposent aux guerres, ne veulent pas y partir et condamnent avec la plus grande fermeté tous les massacres de populations civiles y compris en Ukraine et en Russie, où les dirigeants envoient les travailleurs se faire tuer comme de la « chair à canon » par centaines de milliers. Ils sont sortis par millions dans les rues du monde entier le week-end du 20 au 22 novembre, à l'initiative de la coalition « Stop the war » lors du meeting de Londres du 20 juin dernier.

L'UD FO 49 a participé à leur réunion « contre la guerre » samedi 21 novembre à 17H avec les organisations pacifistes du Maine-et-Loire.

Pour en finir avec les budgets d'austérité et de guerre, l'union départementale appelle à préparer la grève, comme en Espagne, en Italie et en Belgique, en préparant la poursuite de celle-ci au-delà du 1er décembre, tant que nous n'aurons pas gagné sur nos revendications :

- D'augmentation générale des salaires, des retraites et des minima sociaux.
- D'augmentation du point d'indice des fonctionnaires.
- De blocage du prix des carburants à 1,50 € et des prix de l'énergie et des produits de première nécessité.
- De renforcement de tous nos services publics.
- D'abrogation de la loi Retraite et de rejet de toutes les attaques contre la répartition par le biais de la capitalisation.
- De retrait du projet de budget 2027 Macron-Lecornu, qui fera plonger encore plus les travailleurs et les jeunes dans l'austérité.
- De maintien de l'abattement fiscal de 10% et de l'indexation des pensions sur l'inflation.



Et dans le même moment, faisons voter FO et l'AFOC :

- du 3 au 10 décembre pour les élections dans la fonction publique
- dès à présent et jusqu'au 10 décembre pour la CNRACL
- dès à présents et jusqu'au 15 décembre pour les élections dans les offices HLM

Faisons grandir le syndicalisme libre et indépendant pour préparer les combats à venir!

Élection CNRACL du 23 Novembre au 10 Décembre

Comme l'indique notre camarade Brigitte Molines candidate pour le collège retraités sur ses réseaux sociaux:

«A mes amis et collègues Actifs et retraités de la Fonction publique Hospitalière ou Territoriale, vous avez reçu cette semaine par mail ou courrier vos identifiant pour voter à la CNRACL notre caisse de retraite.

Le mail est a l'entête de kercia.

Pour information je suis candidate FO pour les retraités.

Il est important de voter massivement FO à compter de demain lundi 23 novembre et jusqu'au 10 décembre.»

Pour FO, la retraite est un droit social essentiel, indissociable de la dignité des fonctionnaires territoriaux, hospitaliers, sociaux et médico-sociaux.

Face aux contre-réformes qui reculent l'âge de départ et allongent la durée de cotisation, face aux menaces contre les régimes spécifiques, ces élections sont décisives cela déteriminera notre force collective pour défendre nos retraites, notre caisse et les droits des agents territoriaux et hospitaliers.

FO s'est fermement opposée à ces contre-réformes. Grâce à la mobilisation, nous avons obtenu la suspension partielle, jusqu'en 2028, mais suspendre ne suffit pas !

FO exige son abrogation totale.

La Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, caisse des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, est directement menacée.

Depuis des décennies, les pouvoirs publics l'affaiblissent par des ponctions massives sur sa trésorerie et par la réduction du nombre de cotisants

Pour FO, laisser disparaître le régime des fonctionnaires hospitaliers et territoriaux est impensable : nous défendrons sans relâche la CNRACL, ses ressources et les droits qu'elle garantit.

EN DIRECT DES SYNDICATS

Grève chez Nicoll

Les salariés de NICOLL à Cholet se sont mis en grève vendredi 20 novembre dès 8h dans le cadre du deuxième jour des NAO, à l'appel de FO (majoritaire dans l'entreprise), la CFDT et la CGT.

Lors de la première réunion de négociation le patron avait proposé une augmentation générale de 1.8%, une prime de partage de la valeur de 100€ et 5% sur la prime transport.

Notre camarade Sébastien Descotis indique: « 5% sur la prime transport cela fait entre 1 centime et 7 centimes par jour, on a trouvé ça irrespectueux ! Donc on fait un appel intersyndicale aujourd'hui, pour la deuxième journée de négociation, pour montrer que les gens en avaient ras le bol»

« On fait parti d'un groupe mondial Aliaxis, Nicoll Cholet a des finances très saines et reverse 22 millions aux actionnaires !»

Notre camarade Sophie résume :

«Moi qui habite Cholet, cela me fait 2,20 € par mois. Je mets un litre de gasoil et je fais le mois pour aller travailler ?!!»

Ils étaient 200 réunis devant le site.

Si pour l'intersyndicale, l'idéal aurait été à 4,8 % d'augmentation générale et une PPV à 1 100 €, l les dernières propositions du patron à savoir 3,2 % de hausse pour les salaires et une PPV à 250 € pour tout le monde ont fini par convaincre les grévistes. L'Union départementale salue le travail des militants FO Nicoll et la détermination des salariés, symptomatique de la situation générale.



La mobilisation paye !



Journée Fonction Publique du 29 Octobre



Les élections de la fonction publique auront lieu du 03 au 10 dé»cembre prochain.

Dans le cadre de la campagne les fédérations de la fonction publique organisent un tour de France avec le bus FO, qui s'est arrêté à Angers le 29 octobre dernier.

Mairie pour une photo et pour montrer à la Municipalité qu'elle ne peut pas empêcher le syndicalisme libre et indépendant d'agir !

Ce fut une journée riche en échange avec en point d'orgue un meeting ayant réuni plus de 70 camarades venus faire le point sur l'état d'avancement de la campagne !



Des listes FO dans le département ont été déposées partout, dans l'enseignement y compris à l'Université d'Angers, à la Préfecture, dans la santé (CHU, EHPAD, ...). Elles sont plus que complètes au Conseil départemental où le syndicat Majoritaire ne dépose pas de liste en CST.

Nous en aurons deux de plus dans la territoriale … Bref, les militants font tout pour renforcer le poids de FO. Les cahiers de votants (adhérents, sympathisants, contacts) sont prêts ou en cours d'élaboration et la campagne démarre partout

Bon courage à nos camarades

Malgré le refus du Maire d'Angers de nous laisser stationner place Lafayette comme nous l'avions initialement demandé, les camarades de la FGF ont pu s'arrêter à Angers.

Il faut dire qu'Angers aurait été la seule ville de france ou la municipalité aurait empêché le bus de s'arrêter.

Pour autant, nous n'avons pas résisté à nous arrêter devant la



ACTUALITÉS

Manifestations contre la vie chère et en soutien de la jeunesse en Maine-et-Loire

l'UD FO 49 aux côtés de ceux qui se mobilisent, semaine après semaine !



Depuis le samedi 17 octobre 2026, la colère sociale ne retombe pas en Maine-et-Loire. Face à la vie chère, à la baisse du pouvoir d'achat et au saccage des services publics, des milliers de manifestants battent le pavé chaque week-end à Angers après avoir également investi les rues de Cholet et Saumur dès le coup d'envoi du mouvement.

Au cœur de ce bras de fer, nos militants s'engagent sur le terrain. Semaine après semaine, au moins vingt militants FO 49 sont dans la rue, déterminés à faire plier le gouvernement et le patronat.

Ne rien lâcher : de la jeunesse aux cortèges du samedi, un même combat !

Fidèle à notre mot d'ordre « Résister, revendiquer, reconquérir », nous sommes aux côtés de ceux qui refusent de subir. Comme le martelait la secrétaire générale, Magali Lardeux, à l'approche de la grève interprofessionnelle du 5 novembre, le département vit « un moment exceptionnel de mobilisations et de colère ».

Comme nous le faisons avec la jeunesse, l'UD FO 49 est aux côtés de ceux qui se mobilisent le samedi

Nous sommes aux côtés de ceux qui se lèvent pour défendre leurs conditions de vie. Le soulèvement lancé dès le 17 octobre par les lycéens, les Gilets jaunes et les travailleurs rejoint directement le cœur de nos revendications :

L'augmentation générale et immédiate des salaires, des pensions et des minimas sociaux pour rattraper l'inflation ;

La défense acharnée de nos services publics, de l'école à l'hôpital public.

Le retrait pur et simple des politiques antisociales et sécuritaires, en exigeant le respect absolu du droit de manifester, l'arrêt de la répression systématique et des interdictions préfectorales visant à museler la contestation.

Pas question pour nos camarades de rester spectateurs ou de cantonner l'action syndicale aux seules journées saute-mouton. Depuis le premier jour, des camarades sont présents tous les samedis pour ancrer la solidarité ouvrière dans la rue.

17 octobre 2026 l'étincelle : Alors que plus de 10 000 manifestants déferlent dans les rues d'Angers de Cholet (600 personnes) et Saumur (400 à 500 personnes) , les militants de l'UD FO 49 répondent présent dès la première heure pour soutenir l'élan massif de la jeunesse et des salariés.

Puis le 24 octobre, les 7, 14, et 21 novembre face aux arrêtés liberticides de la préfecture interdisant tout rassemblement nous avons décidé d'être présent pour défendre les lycéens réprimés et la liberté de manifester.

Mais malheureusement la mobilisation baisse et dans ce contexte, hors de question de laisser les adhérents FO prendre des amendes et se faire gazer.

L'absence de grève la semaine et la répression d'Etat ont pour conséquence l'affaiblissement du nombre de participants le samedi, facilitant d'autant plus cette répression d'Etat. Il devient par ailleurs de plus en plus compliqué d'entendre les revendications dans des manifestations dont, nous le rappelons, nous ne sommes pas organisateurs.

Si le bureau de l'Union départementale a décidé de ne pas mettre en danger les adhérents et de ne pas participer avec les chasubles FO à la prochaine manifestation, notre organisation syndicale prendra toutes les initiatives nécessaires en défense des libertés dans les jours qui viennent. Un passage devant la Préfecture est d'ores et déjà proposé le 1er décembre sur le parcours.



Manifestation du 05 Novembre



Ce 5 novembre, la manifestation était gigantesque et le cortège de la Cgt-Force Ouvrière très impressionnant !

Environ 18 000 manifestants ont défilé à Angers, 950 à Cholet, 700 à Saumur !

Beaucoup de jeunes, lycéens et étudiants, avec les salariés en grève et les retraités à leur côté, alors que depuis plus d'un mois et demi le gouvernement méprise leurs revendications et les réprime brutalement.

Là où les sections syndicales existent, où les réunions de salariés se sont tenues, la grève a été décidée, comme à WIBAÏE à Cholet avec 60 % de grévistes (métallurgie).

Les camarades de la DGFIP nous informent d'un taux de grévistes de près de 20%, ceux du CESAME près de 35%. Cette immense manifestation donne confiance en notre force collective.

La vie chère est intenable, et la répression de la jeunesse insupportable :

Mettons à l'ordre du jour sans attendre la grève qui dure et qui gagne. Levons les obstacles avec les caisses de grève !

Le gouvernement doit donner satisfaction maintenant !

Augmentation générale des salaires, des retraites et des minima sociaux, échelle mobile des salaires !

Blocage des prix du carburant à 1,50 €

Retrait des budgets LECORNU 2027, des 54 milliards d'économie et arrêt de la casse de notre Sécu !

Rétablissement et renforcement des services publics !

Restitution des 211 milliards d'aide publique et d'exonération pour les patrons !

Satisfaction des revendications de la jeunesse : abrogation de Parcoursup, de Mon Master et 10 milliards tout de suite pour répondre à l'urgence (moyens, bâtiments …)

Abrogation de la réforme des retraites !

A bas la guerre ! Un avenir pour nos enfants !



SYNCEA
Les experts aux côtés des CSE



ÉCLAIRONS L'ENTREPRISE À LA LUMIÈRE DU SOCIAL

Chaque jour et depuis plus de 30 ans, nos équipes pluridisciplinaires composées d'experts-comptables, de juristes et consultants en relations sociales, d'économistes, d'industriels et de spécialistes en matière de santé, sécurité et conditions de travail se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques des organisations, qu'elles soient privées ou publiques. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.

Syncéa a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.



Siège social : 11-13, rue Charbonnel - 75013 PARIS | Tél. : 01 48 19 25 40 - Bureaux : Paris - Lyon - Rennes - Montpellier
www.syncea.fr

Stage Association pour la Formation et l'Information des élus Prudhommaux



10 conseillers prud'hommes à Angers, La Roche-sur-Yon, Nantes, Saint Nazaire et Saumur ont participé du 3 au 5 novembre 2026 à l'Union Départementale Force Ouvrière du Maine-et-Loire à un stage animé par un camarade de l'AFIP. Le stage s'est déroulé dans une ambiance studieuse et d'excellente camaraderie.

Le stage était consacré à ce qui a été désigné sous le vocable « accessoires de jugement » soit au sort des dépenses liées au procès (les dépens et les frais irrépétibles), au moyen de pression du juge pour faire exécuter une décision dans des délais impartis (l'astreinte), aux intérêts de droit, aux qualifications des jugements en fonction de la comparution ou la non-comparution des parties ou des voies de recours ouvertes, à l'exécution des décisions prud'homales et ses aménagements.

Le stage devrait permettre aux conseillers de renforcer l'efficacité des décisions prud'homales. Les camarades ont, à cette occasion, évoqué la loi du 19 février 2026, qui recrée l'article 1635 bis Q du code général des impôts et instaure une contribution pour l'aide juridique de 50 euros perçue par instance introduite en matière civile et prud'homale devant un tribunal judiciaire ou un conseil des prud'hommes. Ce faisant il recrée des dispositions dont nous avions obtenu l'abrogation par une loi du 29 décembre 2013.

Ainsi il faut payer pour obtenir un certificat de travail, une attestation destinée à France Travail, son salaire. Il n'est pas rare que le conseil des prud'hommes soit saisi par des salariés qui n'ont plus de salaires depuis plusieurs mois. c'est inacceptable qu'ils aient à payer!

Après une complexification de la procédure prud'homale par le décret du 20 mai 2016, l'instauration d'un barème indigent au regard des préjudices subis pour l'indemnisation du licenciement sans cause réelle et sérieuse par une ordonnance du 22 septembre 2017, l'incitation forte à la médiation contre la conciliation prud'homale, la suppression de tout greffe autonome de conseil de prud'hommes, il s'agit de la poursuite de la politique qui consiste à gérer les flux, non pas en attribuant les moyens nécessaires au bon fonctionnement mais en multipliant les obstacles pour l'accès au droit.

Les camarades ont participé à la manifestation du 5 novembre pour l'augmentation générale des salaires, le blocage des prix, notamment des carburants à 1,50 €, l'abrogation de la contre-réforme des retraites, le retrait du budget d'austérité MACRON/LECORNU, la satisfaction des revendications lycéennes et étudiantes. Ils sont conscients que tout est lié et que les attaques contre les conseils de prud'hommes participent des attaques contre les droits des salariés et de la jeunesse.

EN DIRECT DES SYNDICATS

Grève à la MAS de Port Thibault



Les agents de la MAS, étaient en grève le jeudi 15 octobre 2026, une trentaine de grévistes – soutenus par nos camarade du syndicat FO Cesame et du GD Santé ont débrayé devant l'établissement.

Depuis des mois les personnels de la MAS tirent la sonnette d'alarme face à leurs conditions de travail dégradées.

Malgré un droit d'alerte adressé à la direction le 24 Septembre 2026, cette dernière ne prend pas l'entière mesure de la situation.

- Plus de 25% de l'équipe aide-soignante était en arrêt

- Les équipes sont amenées à travailler en dessous de l'effectif de sécurité

- Les solutions de remplacement ponctuel ne permettent pas d'apporter le soutien nécessaire aux agents en poste permanent qui portent seuls la référence et la continuité des prises en soins.

Cette situation entraîne une augmentation de la charge physique et psychologique, une fatigue importante des professionnels et une altération évidente des conditions d'accueil des résident.

Il n'est plus question de difficultés passagères, qui s'inscriraient dans une période tendue. Non, il s'agit d'un déficit structurel et l'engagement des personnels ne peut indéfiniment servir de variable d'ajustement au sous-effectif.

Des organisations réalistes doivent être proposées et des réponses immédiates données.

Les agents revendiquent:

• Le recrutement de professionnels en nombre suffisant et disposant des formations adaptées

• La mise en place de mesures immédiates pour protéger les agents actuellement en situation de souffrance

• La suspension des Accueils Temporaires jusqu'au retour à un effectif minimum pérenne

Malgré la mobilisation la direction n'a pas pour le moment décidé de répondre à leur revendications!

Elections HLM tous avec l'AFOC pour aider les camarades FO !

Les élections HLM 2026 se tiendront du jeudi 15 novembre au 5 décembre. Elles constituent un enjeu majeur pour l'Association FO consommateurs (AFOC).

Le résultat de ce scrutin déterminera, pour les 4 ans à venir, notre capacité à représenter, accompagner et défendre efficacement les locataires.

Il conditionnera également notre représentativité, aussi bien au sein des conseils d'administration ou de surveillance des organismes HLM que dans les instances nationales, ainsi que les moyens financiers dont nous pourrons disposer localement pour assurer pleinement notre mission.

Dans l'ensemble des Fédérations, avec une présence particulièrement importante dans certaines d'entre elles, comme dans l'ensemble des départements, de nombreux adhérents sont eux-mêmes locataires d'un logement social.

Le logement représente ainsi une préoccupation essentielle dans le quotidien d'un grand nombre d'entre eux.

Chaque voix obtenue par l'AFOC sera déterminante et contribuera directement à renforcer notre position. Il est important que notre association soit présente en commission d'attribution des logements.

Parce que dans AFOC, il y a FO, voter pour l'AFOC, c'est également voter pour FO !

L'AFOC 49 remercie tous les camarades s'étant portés candidats nous permettant de déposer une liste à la Soclova, ce que nous n'avions pu faire lors du dernier scrutin! Elle remercie également tous les camarades ayant participé aux diffusions de nos professions de foi chez les différents bailleurs sociaux !



Mobilisation du17 Novembre

Après notre mobilisation massive du 05 Novembre et les plusieurs semaines de mobilisation le samedi, le gouvernement qui ne voulait pas répondre directement aux revendications a annoncé une nouvelle conférence sociale.

Elle s'est tenue le lundi 9 novembre 2026 à l'Hôtel de Matignon, à l'initiative du Premier ministre Sébastien Lecornu, réunissant les organisations syndicales et patronales autour de la question des salaires et du pouvoir d'achat.

Comme pour la première mouture le gouvernement à donné des miettes, pour le SMIC il a décidé d'une hausse totale de 1,6 % dès le 1er décembre 2026 (portant le SMIC à environ 1 501,90 € net). Ce chiffre résulte d'une anticipation d'un mois de la revalorisation automatique liée à l'inflation (~1 %), assortie d'un coup de pouce gouvernemental limité à 0,6 % très loin de notre revendication d'une augmentation d'à minima 130€.

Il a renvoyé la question de l'augmentation des salaires dans les branches et pour les 120 branches (sur 179) dont les minima sont encore inférieurs au SMIC, a annoncé la mise en place d'un comité de suivi et menace de réduire les aides publiques aux secteurs récalcitrants.

Face au mépris gouvernemental et à l'enlisement de pseudo-négociations sur fond de « conférence sociale » jouant les faux-semblants, la colère ne faiblit pas. Après les puissantes mobilisations de novembre, l'Union Départementale FO 49 rappelle que les salariés, les agents et les retraités du Maine-et-Loire ne se contenteront ni de miettes ni d'effets d'annonce.

Et pour les fonctionnaires ? Rien !

Pour les 900000 fonctionnaires au dessous du SMIC une augmentation de la prime différentielle pour les ramener au SMIC, rappelons qu'ils ne cotisent pas sur cette indemnité et que pour leur retraite c'est le salaire indiciaire qui est pris en référence ...

Face aux revendications immédiates de nos camarades fonctionnaires, le ministère de la Fonction publique s'est contenté de proposer l'ouverture de « chantiers » et de groupes de travail sur les parcours professionnels et l'attractivité (notamment sur les filières en tension), sans aucune enveloppe budgétaire dédiée dans le projet de loi de finances (PLF) en cours de discussion.

Alors que le pouvoir en place s'ingénie à organiser des grand-messes de dialogue social sans lendemain destinées à masquer l'absence de véritables mesures sur le pouvoir d'achat, la réalité vécue dans les entreprises et pour les fonctionnaires du département est implacable.

Proposer une revalorisation au rabais de 1,6 % du SMIC (soit une misérable poignée d'euros par mois) alors que l'inflation et l'explosion du coût de la vie étouffent les foyers, c'est purement et simplement se moquer du monde.



Pour Force Ouvrière, il n'est pas question de valider des politiques d'austérité sous couvert de concertations pipées.

Nos revendications sont claires :

Augmentation générale des salaires, des retraites et des minima sociaux, échelle mobile des salaires !

Blocage des prix du carburant à 1,50 €

Retrait des budgets LECORNU 2027, des 54 milliards d'économies et arrêt de la casse de notre Sécu !

Rétablissement et renforcement des services publics !

Restitution des 211 milliards d'aide publique et d'exonération pour les patrons !

Satisfaction des revendications de la jeunesse : abrogation de Parcoursup, de Mon Master et 10 milliards tout de suite pour répondre à l'urgence (moyens, bâtiments …)

Abrogation de la réforme des retraites !

C'est toutes ces raisons qui ont poussées près de 3000 personnes dans les rues d'Angers le 17 Novembre.



INTERVIEW

Chantal BESLE, au service des personnes âgées auprès du CDCA



Issue de la santé, ayant travaillé au CHU d'Angers comme infirmière pendant 11 ans, dont 9 ans au service cardio, Chantal Besle est une retraitée militante et active, engagée au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie.

Peux-tu expliquer ton rôle ?

Je siège au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie depuis 2024, au titre de l'UD FO, dans la formation personnes âgées. Notre syndicat y est représenté par deux titulaires et deux suppléantes, élues pour trois ans. Donc pour FO au CDCA nous sommes 4 pour la formation personnes âgées et 2 pour la formation handicap.

Ce conseil a été créé par la loi de 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, afin de renforcer la démocratie participative au niveau local.

Comment est composé le CDCA dans le Maine-et-Loire ?

Dans le Maine-et-Loire, le CDCA compte 126 membres, dont 71 titulaires. Il est organisé en deux formations spécialisées : l'une consacrée aux questions relatives aux personnes âgées, l'autre aux personnes en situation de handicap avec 4 collèges.

Le premier collège représente les usagers des personnes âgées, handicapées et leurs proches-aidants. Le deuxième collège regroupe les représentants des institutions (DGARS, EPCI, ANAH, AV, AM, mutuelles). Le troisième collège pour l'ARS, la MASA, les syndicats, l'ADEPEI, l'ADMR, Petits frères des pauvres...et enfin le quatrième collège pour les personnes physiques ou morales comme les bailleurs sociaux, les organismes en charge de l'organisation des transports.

Le CDCA se réunit plusieurs fois par an, en séance plénière ou en séance spécialisée. Son rôle est uniquement consultatif : il émet des avis et des recommandations à destination des pouvoirs publics en matière de prévention, accompagnement médico-social, accès aux soins, aides humaines ou techniques, transport, logement, aide aux aidants, maintien à domicile, culture, loisirs, vie associative. Il réfléchit à la mise en place d'actions dans le département. Ainsi, en 2020, une commission thématique sur les métiers en EHPAD et à domicile a constaté et listé un certain nombre de difficultés. Des préconisations ont ensuite été élaborées, mais dans un contexte où les EHPAD vivent des conditions de travail dégradées avec un manque de personnel, comment rendre attractif un métier quand nos politiques via les chefs d'établissement, nous opposent des contraintes budgétaires.

Ce rôle consultatif n'est-il pas frustrant ?

Si, clairement. Nous n'avons pas de pouvoir décisionnel. Nous formulons des préconisations, mais nous constatons trop souvent que rien n'est réellement mis en place. Il faut composer avec les restrictions budgétaires et parfois avec une certaine mauvaise foi, notamment sur les fermetures de lits, qui sont systématiquement minimisées par les directions.

Le CDCA émet notamment un avis sur le projet régional de santé. Il a été consulté pour le PRS 2023-2027. Au regard de la situation désastreuse des hôpitaux, des urgences, de l'imagerie médicale, de la psychiatrie, de l'accès aux soins, le syndicat FO a fait entendre sa voix, mais n'a pas été écouté. Nous sommes quatre du syndicat FO à siéger au CDCA, tous issus de la santé et tous confrontés à la tentative de destruction de l'offre de soins par les différents gouvernements successifs, notamment par le vote du PLFSS et ses mesures d'austérité pour corriger le soi-disant déficit de la sécurité sociale.

Malgré tout, ces instances ont-elles une utilité ?

Oui, car elles permettent de pointer du doigt des problèmes récurrents dans le domaine de la santé. Par exemple, la fermeture de certains services d'urgence la nuit, comme à Laval, qui a un impact direct sur les urgences d'Angers. Ces difficultés ne sont pas isolées, on retrouve les mêmes problématiques partout.

Alors, même si nous ne pesons pas dans les décisions, il est important de siéger pour pouvoir intervenir et donner notre avis. C'est avant tout une action militante qui nous détermine.

Sacs à dos interdits, masques confisqués, drones au-dessus du cortège.

Le droit de manifester remis en questions !

Depuis le 17 octobre, les journées de mobilisation contre la vie chère se succèdent à Angers : 17, 24 et 31 octobre, 7, 14 et 21 novembre.



À chaque fois, que la préfecture a répondu par une interdiction de manifester dans le centre-ville, des milliers de personnes ont malgré tout défilé.

Pour notre UD, le gouvernement et la préfecture traitent ce droit fondamental uniquement comme un problème de police.

Faute de répondre politiquement aux légitimes revendications des travailleurs, des retraités, des étudiants , finalement des citoyens, les pouvoirs publics décident de s'attaquer à leur liberté d'expression.

Et dans le Maine et Loire cela se traduit pas des arrêtés...

Par exemple le recueil des actes administratifs du 20 novembre publie deux arrêtés pour le samedi 21:

L'arrêté BOPSI 2026-745 (samedi 21 novembre). Tous les cortèges, défilés et rassemblements « revendicatifs » sont interdits de 10 h à 23 h 59 sur un vaste périmètre du centre, de la Doutre à la gare. Dans tout Angers, il interdit en plus le port d'armes, de pièces d'artifice, de carburants et d'« équipements de protection destinés à mettre en échec » les moyens des forces de l'ordre. Dans le périmètre, il interdit le port d'un sac à dos.

L'arrêté BOPSI 2026-743. Il autorise, du samedi 11 h au dimanche 1 h, des caméras sur drones au-dessus du centre, avec deux appareils simultanés au maximum.

Ces arrêtés expliquent ce que nous avons dénoncé au préfet dans nos courriers :

Les fouilles de sacs:

Avec le sac à dos interdit dans le périmètre, chaque citoyen devient suspect, y compris nos camarades en chasubles

Les masques et le sérum physiologique:

Leur interdiction vise les « équipements de protection » au sens de l'arrêté. Concrètement, ce sont nos camarades qui manifestent pacifiquement ou encore les street medics qui en font les frais. Le préfet maintient ses arrêtés alors que le tribunal administratif de Nancy a suspendu, le 7 novembre, un arrêté préfectoral en ce sens en Meurthe-et-Moselle.

C'est sur cette base qu'un camarade, syndicaliste FO du CHU et membre du bureau de l'UD, s'est vu notifier oralement une amende de 135€ , avec photographie de sa pièce d'identité.

Les chiffres du Préfet le contredisent

Les arrêtés eux-mêmes comptent « 200 à 500 émeutiers ou casseurs » pour 1500 à 17 000 manifestants selon les journées.

Nous apprenions par voie de presse le 18 Novembre dernier qu'un jeune manifestant avait été jugé pour s'être déguisé en Batman et avoir pris des vidéos des

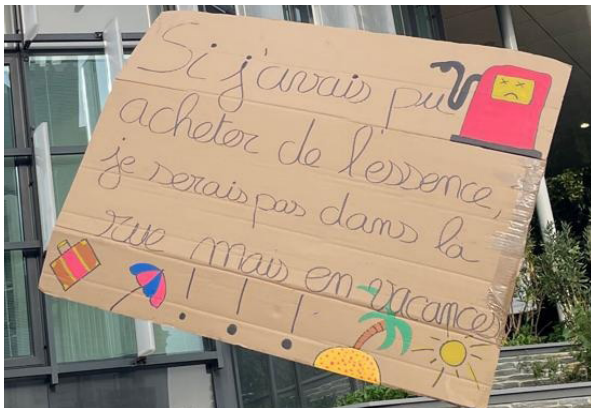

manifestations. Il a été condamné à un stage de citoyenneté , n'est ce pas sa conscience citoyenne qui s'exprimait quand il a décidé de participer aux manifestations

Une minorité qui choisit comme moyen d'action la casse ne justifie pas la suspension du droit de manifester pour tous.

Nos exigences:

L'UD FO demande au Préfet :

la levée des sanctions, l'arrêt des interdictions des manifestations, l'arrêt des fouilles et des saisies des protections, des explications sur le recours aux drones et sur la conservation des images.

Elle demande au gouvernement : de vraies négociations et des réponses immédiates, seuies solutions pour l'arrêt des mobilisations !

Elle a réuni ,les associations et les syndicats le 24 novembre pour décider d'une action la plus large possible pour la défense des libertés démocratiques

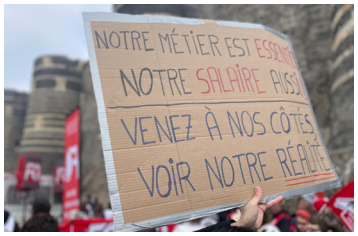

ACTUALITÉS

Calendrier des formations syndicales 2027

Stages	Objectifs / conditions d'accès / programme	Dates
Découverte de FO et moyens d'action du syndicat (5 jours) Inscription via E-FO ***Secteurs :*** ***PUBLIC & PRIVE***	**Objectifs :** Établir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société. Organiser et coordonner le travail syndical et les IRP. **Donner envie de militer (occuper une fonction syndicale, un poste électif)** **Conditions à remplir :** Manifester un intérêt pour l'action syndicale par le stagiaire. Être présenté par son syndicat. **Documents de travail :** Support numérique **Programme** • Rapport des forces dans l'entreprise • Les instances du personnel : rôle et moyens d'action / prévention santé sécurité • Les syndiqués, le syndicat, les représentants du syndicat, les structures de la CGT-FO et les organisations syndicales internationales • L'histoire du mouvement syndical et de la CGT-FO • L'action syndicale revendicative • Organisation et répartition du travail syndical • L'actualité sociale, économique et syndicale **Méthode pédagogique :** • Appropriation de la connaissance par des travaux de recherches individuelles et collectives / Discussions et échanges	ANGERS **du lundi 1er février au vendredi 05 février** (SEMAINE N°5) **du lundi 05 avril au vendredi 09 avril** (SEMAINE N°14) **du lundi 13 septembre au vendredi 17 septembre** (SEMAINE N°37) **du lundi 29 novembre au vendredi 03 décembre** (SEMAINE N°48)
Initiation au droit du travail **(ex Connaître ses droits)** (3 jours) Inscription via E-FO ***Secteurs :***	**Objectifs :** Appréhender la recherche dans le Code du Travail et la Convention collective dans l'activité quotidienne du syndicat. Connaître les règles essentielles de la nouvelle représentativité et la méthode du calcul aux élections professionnelles **Conditions à remplir :** Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » Réservé en priorité aux IRP du privé ainsi qu'aux camarades de la Fonction Publique confrontés à des contrats de droit privé dans leur établissement. **Documents de travail :** Les stagiaires doivent se munir de leur Convention Collective / Support fourni à chaque stagiaire **Programme :** • Survol historique du droit du travail, hiérarchie des normes juridiques • Utilisation de la Convention collective et du Code du Travail • Mises en pratique à partir de cas concrets **Méthode pédagogique :** • Études de cas et échanges d'expérience	ANGERS **du mardi 26 octobre au jeudi 28 octobre** (SEMAINE N°43)
Savoir négocier (3 jours) Inscription via E-FO ***Secteurs :*** ***PUBLIC & PRIVE***	**Objectifs :** Acquérir une méthodologie simple pour préparer une négociation collective dans l'entreprise, la conduire, la suivre et en exploiter le résultat. **Conditions à remplir :** Avoir impérativement effectué la session « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » Réservé aux camarades régulièrement mandatés pour mener ou participer à des négociations : délégués syndicaux, secrétaires de syndicat, agents de la fonction publique amenés à négocier. **Documents de travail :** Documents fournis par le CFMS. **Programme :** Rappel des principaux concepts à maîtriser : le rapport de force, la représentativité, les revendications, le mandat, la hiérarchie des normes, les accords. Méthodologie à appliquer pour tirer le meilleur parti de la négociation : • Les trois phases de la négociation : - avant : documentation, cahier de revendications, mandat, délégation - pendant : écoute, argumentation, reformulation, suspension - après : suivi, communication NB : les champs de négociation ne sont pas spécialisés **Méthode pédagogique :** • Mise en situation sur la durée du stage avec alternance d'apports conceptuels, de jeux de rôle et de discussions « débrief » avec l'animateur et les autres participants	ANGERS **Du mardi 16 février au jeudi 18 février** (SEMAINE N°07)

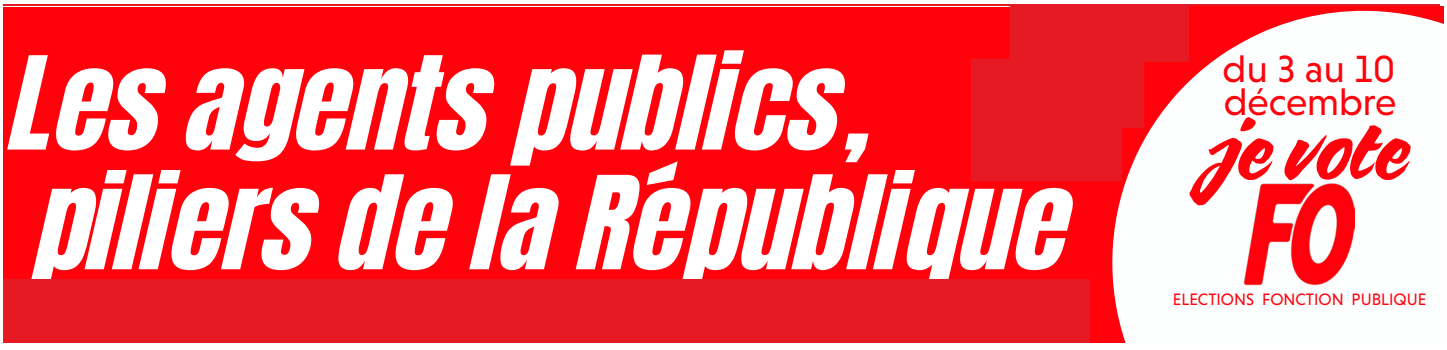

ACTUALITÉS

Calendrier des formations syndicales 2027

Stages	Objectifs / conditions d'accès / programme	Dates
SSCT (5 jours) Inscription via E-FO ***Secteur :*** ***PRIVE***	**Objectifs :** En tant que Représentant du Personnel, appréhender son rôle en matière de santé/sécurité et conditions de travail au regard des orientations et analyses de l'organisation FORCE OUVRIERE **Conditions à remplir :** Avoir effectué le stage Découverte de FO ou sinon s'engager à le faire. Être membre du CSSCT/CSE ou référent harcèlement —***Impératif : Etre pris en charge par l'employeur*** **Documents de travail :** Support numérique **Programme :** ● La Santé Sécurité et les Conditions de Travail (SSCT) source de revendications • rappel des positions FORCE OUVRIERE en matière d'hygiène et de sécurité • Historique de la prévention des risques professionnels • La mise en place, le fonctionnement, les missions, les pouvoirs des Instances de Représentation du Personnel en matière de santé et sécurité ● La SSCT et les organismes de prévention ● La SSCT accidents du travail et maladies professionnelles ● La SSCT et l'insertion des personnes handicapées en milieu du travail **Méthode pédagogique :** Etudes de cas particuliers / Mises en situations, exposés et échanges	**ANGERS** **du lundi 28 juin** **au vendredi 02 juillet** (SEMAINE N°26)
CSE (5 jours) Inscription via E-FO ***Secteur :*** ***PRIVE***	**Objectifs :** En tant que représentant du personnel au CSE, comprendre l'origine, la mise en place (élections), les missions et le fonctionnement du CSE au regard des orientations et analyses de l'organisation FORCE OUVRIERE. **Conditions à remplir :** Avoir effectué, dans toute la mesure du possible, le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » sinon s'engager à la faire. **Être membre titulaire du CSE** **Inscription possible** des élus suppléants et des représentants syndicaux après accord du CFMS ***IMPERATIF : être pris en charge par le CSE*** **Documents de travail :** Support numérique **Programme :** • ***Origines*** : Connaissance des instances et pourquoi le CSE ? Passage pour les élus CE/DP/CHSCT et DUP au CSE • ***Fonctionnement du CSE*** : S'approprier les droits et l'environnement du CSE— Enjeux des fonctions et rôles dans le CSE (moyens des élus(es) - Optimisation et articulation des commissions du CSE • ***Budgets du CSE*** : Connaître et maitriser l'environnement législatif et réglementaire de l'instance CSE— Les commissions du CSE— Quelle place pour les formations dans le CSE ? • ***Elections*** : Analyser les besoins des salariés en matière d'ASC—Savoir organiser le vote et impliquer l'OS dans le scrutin • ***Informations et consultations*** : Maitriser toutes les étapes des informations—Maitriser toutes les étapes des consultations - Comprendre la BDESE - Considération et suivi des consultations • ***Expertises*** **:** Différencier et décrypter toutes les catégories d'expertises—Comprendre les mises en place d'expertises et les stratégies pour les élus(es) - Maitriser les enjeux de chaque expertise • ***Divers*** **:** Comprendre le contenu du règlement intérieur **Méthode pédagogique :** Études de cas particuliers / Mise en situation / exposés et échanges	ANGERS **du lundi 31 mai** **au vendredi 04 juin** (SEMAINE N°22)
Fonctionnement et Communication du syndicat (5 jours) Inscription via E-FO ***Secteurs :*** ***PUBLIC & PRIVE***	**Objectifs :** Connaitre les statuts du syndicat et la signification de « porter le mandat » - Acquérir les bases de trésorerie / Exprimer une problématique syndicale à l'oral et l'argumenter / Conduire une réunion / Maitriser la communication écrite (tracts, réseaux sociaux, adresse mail, etc…) **Conditions à remplir :** Avoir une fonction dans le bureau syndical ou en passe de le devenir **Documents de travail :** Documents fournis par le CFMS. **Programme :** ● A travers l'étude indispensable des statuts, le stagiaire découvrira les bases légales de la trésorerie et se perfectionnera en communication écrite et orale dans le cadre de son mandat syndical **Méthode pédagogique :** ● Lecture et explication des statuts ● Travail en commun sur les obligations légales de trésorerie, rédaction de tracts, etc… ● Jeux de rôle (rencontre avec son employeur)	**ANGERS** **du lundi 22 mars** **au vendredi 26 mars** (SEMAINE N°12)
Prévention des risques professionnels *Stage organisé par l'UDFO 49* Inscription via FICHE D'INSCRIPTION (Secrétariat UD) ***Secteur :*** ***PRIVE***	**Objectifs :** Aider les syndiqués à prendre en compte la prévention des risques professionnels dans leur activité syndicale. **Conditions à remplir :** Être salarié du secteur privé. Être présenté par son syndicat. **Avoir l'assurance du maintien de salaire par l'employeur.** **Programme :** • Action syndicale et CHS-CT : prise en compte de la prévention des risques professionnels dans les revendications syndicales • La médecine du travail, l'inspection du travail : Rôles, moyens • La souffrance au travail (module d'une journée présenté par une psychologue du travail) • Le document unique d'évaluation des risques • L'accident du travail • Points sur la réglementation en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles **Le programme est actualisé chaque année en fonction de l'actualité.**	**ANGERS** **du lundi 18 janvier** **au vendredi 22 janvier** (SEMAINE N°3)


CHAR À CANON
CHAIR À PATÉ




FO VYV3PDL
CHEZ VYV3 PDL
EN 1 AN,
LES 10 PLUS HAUTS REVENUS ONT AUGMENTÉ EN MOYENNE EN 1 AN DE
+14,6%
POUR LES AUTRES, DES MIETTES !
AUGMENTEZ LES SALAIRES !
VYV3 PAYS DE LA LOIRE
43%
DES SALARIÉS
AVEC UN RATTRAPAGE SMIC
PENDANT CE TEMPS...
875 000 €
BRUT PAR AN
POUR LA DG DU GROUPE VYV
ET POUR NOUS ?
AUGMENTEZ LES SALAIRES !
FO VYV3 PDL


HILFIGER
UD FO Maine et Loire


FO
ALIMENTATION
CESAME
NON AUX CONTRE-
TOUS ENSEMBLE PR
LE RAPPORT DE FO

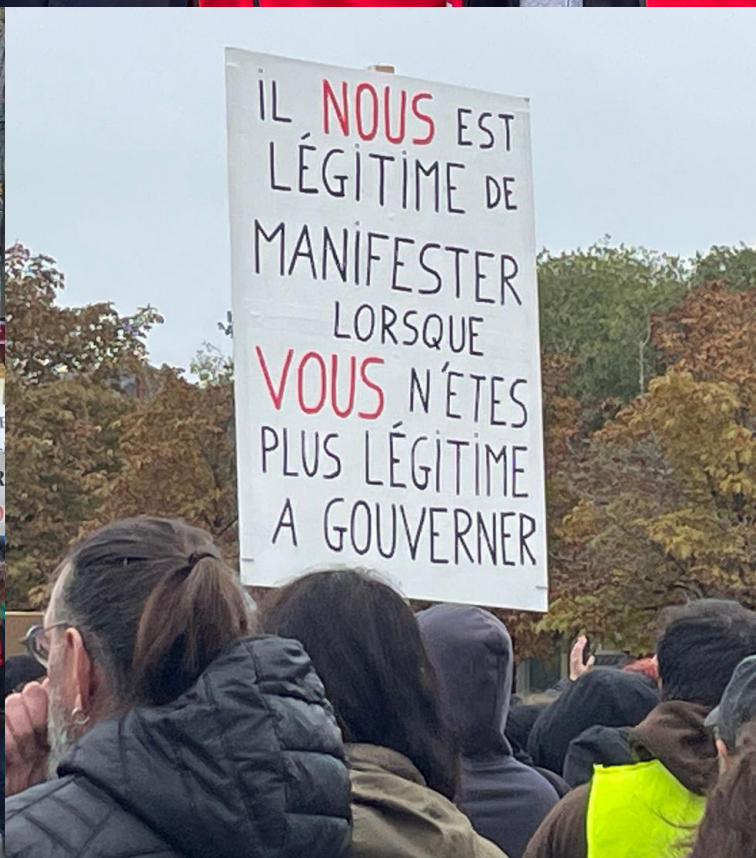
IL NOUS EST LÉGITIME DE MANIFESTER LORSQUE VOUS N'ÉTES PLUS LÉGITIME A GOUVERNER